

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avis d'Enquête Publique

En exécution de l'arrêté N°2011-83 du Président du Conseil régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 25 mars 2011, il sera procédé à une enquête publique relative à la charte du projet de Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'Environnement, sur le territoire des 49 communes du périmètre d'étude suivantes :

AIGLUN, AMIRAT, ANDON, ASCROS, BEZAUDUN LES ALPES, BONSON, BOUYON, BRIANCONNET, CABRIS, CAILLE, CARROS, CAUSSOLS, CIPIERES, COLLONGUES, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, CUEBRIS, ESCRAGNOLLES, GARS, GATTIERES, GILLETTE, GOURDON, GRASSE, GREOLIERES, LA PENNE, LE BAR SUR LOUP, LE BROCC, LE MAS, LES FERRES, LES MUJOLS, PIERREFEU, REVEST LES ROCHES, ROQUESTERON, ROQUESTERON-GRASSE, SAINT ANTONIN, SAINT AUBAN, SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE, SAINT JEANNET, SAINT VALLIER DE THIEY, SALLAGRIFFON, SERANON, SIGALE, SPERACEDES, TOUDON, TOURETTE DU CHÂTEAU, TOURETTES SUR LOUP, VALDEROURE, VENCE

Cette enquête se déroulera du 19 avril 2011 au 23 mai 2011 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire de la charte comportant le rapport et le plan sera déposé dans chacune des 49 mairies des communes du périmètre d'étude aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie.

Le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice a désigné comme membres de la commission d'enquête : M. François GARDET (Président), Monsieur Bernard BARRITAULT (titulaire), Monsieur Claude TILLIER (titulaire), Monsieur Marcel BECHEREL (titulaire), Monsieur Gaël HILQUIN (titulaire), Monsieur Daniel ROULETTE (suppléant), Monsieur Antoine MIGALE (Suppléant), en qualité de commissaires enquêteurs.

Un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public dans chacune des mairies des 49 communes, aux jours et heures précisés dans le tableau qui suit :

TABLEAU DES PERMANENCES DES COMMISAIRES ENQUETEURS

MAIRIE de la COMMUNE de	JOURS ET HEURES		
	DATE (année 2011)	MATIN	APRES MIDI
AIGLUN	Jeudi 19 mai		14h00-17h00
AMIRAT	Jeudi 12 mai		13h30-17h00
ANDON	Mercredi 11 mai	9h00-12h00	
ASCROS	Jeudi 12 mai		14h00-17h00
BEZAUDUN LES ALPES	Lundi 16 mai		14h00-17h00
BONSON	Jeudi 21 avril	9h00-12h00	
BOUYON	Jeudi 12 mai	9h00-12h00	
BRIANCONNET	Mardi 26 avril	9h00-12h00	
CABRIS	Vendredi 29 avril		14h00-17h00
CAILLE	Jeudi 5 mai		14h00-17h00
CARROS	Vendredi 22 avril		13h00-16h30
CAUSSOLS	Lundi 23 mai		13h30-16h00
CIPIERES	Mercredi 4 mai	9h00-12h00	
COLLONGUES	Mercredi 4 mai	9h00-12h00	
CONSEGUDES	Vendredi 29 avril	9h00-12h00	
COURMES	Mercredi 27 avril		14h00-17h00
COURSEGOULES	Mardi 26 avril		14h00-17h00
CUEBRIS	Jeudi 12 mai	9h00-11h30	
ESCRAGNOLLES	Mercredi 4 mai		14h00-18h00
GARS	Mardi 26 avril		13h30-16h30
GATTIERES	Vendredi 29 avril		14h00-17h30
GILLETTE	Mercredi 18 mai		13h30-16h30
GOURDON (Mairie Principale)	Mercredi 4 mai		14h00-17h00
GRASSE	Vendredi 13 mai	9h00-12h00	13h30-16h30
GREOLIERES	Mercredi 4 mai		14h00-17h00
LA PENNE	Mardi 17 mai	8h00-12h00	
LE BAR SUR LOUP	Mercredi 27 avril	9h00-12h00	
LE BAR SUR LOUP	Mercredi 4 mai	9h00-12h00	
LE BROC	Mercredi 20 avril	9h00-12h00	14h00-16h30
LE MAS	Jeudi 19 mai	9h30-12h30	
LES FERRES	Vendredi 29 avril		14h00-17h00
LES MUJOULS	Mercredi 4 mai		14h00-17h00
PIERREFEU	Mardi 26 avril	8h30-12h00	
REVEST LES ROCHES	Mercredi 18 mai	9h00-12h00	
ROQUESTERON	Lundi 9 mai	8h30-12h00	
ROQUESTERON GRASSE	Lundi 9 mai		14h00-18h00
SAINT ANTONIN	Mardi 17 mai		14h00-17h30
SAINT AUBAN	Mardi 10 mai	9h30-12h30	14h00-17h00
SAINT CEZAIRE	Lundi 23 mai		14h00-18h00
SAINT JEANNET	Mercredi 20 avril		14h00-17h00
SAINT VALLIER DE THIEY	Lundi 23 mai	9h00-12h00	14h00-17h00
SALLAGRIFFON	Jeudi 12 mai	9h00-12h00	
SERANON	Mercredi 11 mai		14h00-17h00
SIGALE	Vendredi 29 avril	9h00-12h00	
SPERACEDES	Vendredi 29 avril	9h00-12h00	
TOUDON	Mardi 26 avril		14h00-17h30
TOURETTE DU CHATEAU	Jeudi 21 avril		14h00-17h00
TOURETTES SUR LOUP	Vendredi 6 mai		13h30-16h00
VALDEROURE	Jeudi 5 mai	9h00-12h00	
VENCE	Mercredi 20 avril	9h00-12h00	
VENCE	Vendredi 6 mai	9h00-12h00	

Les observations éventuelles pourront être également adressées par écrit à la Mairie de Saint Vallier de Thiey – 2 place de l'Apié - 06460 SAINT VALLIER DE THIEY, à l'attention de la Commission d'Enquête.

Le présent avis sera affiché pendant toute la durée de l'enquête dans les 49 communes du périmètre d'étude.

Lorsque les registres sont clos et signés, la Commission d'Enquête dispose d'un mois pour rendre son rapport. A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la Commission pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 49 mairies du périmètre d'étude, aux heures d'ouverture au public.